

Zeitschrift:	Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber:	Visarte Schweiz
Band:	- (2007-2008)
Heft:	2-1: Künstlernachlässe = Successions d'artistes = Artists' archival estates
Artikel:	Successions d'artistes: Tâche privée et publique : ce que la marché régit (ou pas) - ou peut-être pourtant?
Autor:	Henze, Wolfgang
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-626072

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUCCESSIONS D'ARTISTES: TÂCHE PRIVÉE ET PUBLIQUE

Ce que le marché régit (ou pas) – ou peut-être pourtant?

44

Wolfgang Henze L'œuvre d'un artiste qui décède devient une succession. Deux aspects principaux se modifient de ce fait: D'abord, l'œuvre n'est plus poursuivie, elle ne se développe ni ne se modifie plus. La phase de l'évaluation et du positionnement de l'œuvre dans un monde en perpétuel changement commence. Deuxièmement, l'artiste ne décide à présent plus lui-même de ce qu'il advient de son œuvre, mais ce sont ses héritiers ou la personne désignée à cet effet par l'artiste. A part cela, rien ne change pour l'œuvre elle-même du point de vue de la diffusion artistique: elle doit, exactement comme du vivant de l'artiste, être entretenue, exposée, publiée et propagée. Tout cela coûte de l'argent et ne peut, lorsqu'il n'y a plus d'argent disponible, être financé que par des ventes. Lorsque des collectionneurs privés et des collections de musée achètent ces œuvres, ils sont aussi intéressés à la promotion d'expositions et de publications et peuvent contribuer, par le travail d'administration de succession, à la croissance et/ou à la conservation de la valeur de l'œuvre artistique. Les ventes d'art ne génèrent pas seulement des moyens de financement pour l'administration de successions mais font aussi converger l'intérêt sur l'œuvre de l'artiste. L'art qui ne parvient pas à cette forme de culture reste inconnu ou tombe dans l'oubli.

Quels sont les types de successions d'artistes?

Il existe des œuvres qui ont été presque complètement vendues et données et/ou en partie détruites du vivant de l'artiste, comme celles de Erich Heckel, Max Pechstein ou Karl Schmidt-Rottluff, dont la succession était relativement mince par rapport à celle de Kirchner,

intégralement conservée. Dans tous ces cas, il s'agit d'œuvres artistiques qui avaient déjà atteint un degré de notoriété internationale du vivant de l'artiste.

Il y a aussi des œuvres artistiques qui, du vivant de l'artiste, ont été connues uniquement sur le plan national, telles que celles des abstraits comme Nay, Schumacher, Schultze, Thieler, Trier, Götz ou du suisse Theo Eble et bien d'autres dont le rayonnement a été doublement étouffé: d'une part, du fait de la situation extraordinaire qui régnait en Allemagne après 1945, une double réception artistique a eu lieu, après la tabula rasa de l'action «Entartete Kunst» (art dégénéré), le renouveau de la modernité classique parallèlement à l'art contemporain de l'époque. D'autre part, après une brève percée à la Documenta de 1959, ils furent écrasés par la puissante concurrence de l'expressionnisme abstrait des USA.

Troisièmement, il y a des œuvres artistiques qui n'ont été connues du vivant de l'artiste que sur le plan local, ou même pas du tout. Cela ne signifie pas du tout qu'il s'agit dans tous les cas d'œuvres de peu d'importance artistique. On ne peut pas financer par des ventes une gestion régulière de succession pour de telles quantités d'œuvres artistiques. Parfois, il se produit des coups de chance, lorsque la fortune familiale est suffisante pour financer le travail de succession. De nombreuses œuvres moins connues sont certainement des témoins valables et de qualité de leur temps, elles forment pour ainsi dire l'«humus» sur lequel pousse de temps de temps une œuvre porteuse d'un message intensif et général sur son époque. Elles

permettent avant tout l'étude active et passive de l'art et ne doivent donc être ni sous-estimées ni méprisées. Mais faut-il les conserver en grandes quantités dans les archives publiques?

Venons-en à présent à trois exemples de successions d'artistes ou de legs partiels gérés par une administration publique qui parlent d'eux-mêmes:

En 1969 ou en 1971, Woty et Theodor Werner laissèrent leurs successions artistiques et leurs collections d'artistes amis à la Collection d'art nationale de Bavière. Depuis, des œuvres de leur collection d'autres artistes y sont exposés en permanence, mais rarement ou même jamais leurs propres œuvres. Theodor Werner était l'un des plus importants peintres abstraits du XXe siècle en Allemagne. Pourtant, la Collection d'art nationale de Bavière n'a pas même jugé bon, en 1975, de distraire de ses produits une petite somme pour faire paraître la thèse de doctorat de Brigitte Lohkamp, une monographie avec liste des œuvres de Theodor Werner, sous forme d'un livre digne de l'artiste.

En 1975, Fritz Winter a donné une grande partie de son œuvre à la Collection d'art nationale de Bavière sous forme d'une fondation. Toujours est-il qu'elle a financé la parution d'une monographie avec liste des tableaux en 1986. Pratiquement aucune œuvre de Fritz Winter n'est accrochée aux murs du musée. A de longs intervalles, la Collection d'art nationale de Bavière a organisé de petites expositions dans lesquelles Winter est présenté parmi ses contemporains et d'autres

artistes du même courant. Fritz Winter était un artiste du siècle et il aurait été digne, cette année, d'une exposition à la galerie nationale de Berlin pour son centenaire.

En 1957, Gabriele Münter a fait cadeau de son importante collection d'œuvres de Wassily Kandinsky à la Galerie nationale du Lenbachhaus à Munich sous la direction de Konrad Roethel, puis de certaines de ses œuvres avant de lui léguer toute son œuvre artistique après sa mort. Quant à la mise en valeur par des expositions et publications, il n'en a pas été question, encore moins d'une liste des œuvres. Ce n'est qu'en 1992 qu'une grande exposition Münter avec catalogue a été présentée au Lenbachhaus et en 2000, Annegret Hohberg a publié l'œuvre graphique de Münter.

De ce qui précède découle pour moi qu'une œuvre artistique devrait être mise en valeur et administrée aussi longtemps que possible dans le milieu privé. Ce n'est qu'après que ces possibilités sont entièrement épuisées et utilisées que l'on devrait chercher pour l'œuvre ou ses parties, ainsi que pour les documents, un lieu public judicieux où l'œuvre puisse continuer à vivre. Toute autre solution n'est que pure illusion. La force des choses entraîne l'œuvre dans l'oubli et de plus, ces solutions ne sont pas finançables.